

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [catherine-brien-csmb-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/33970b04e9d5b4e3574fd6e1>

Date d'obtention : 2025-09-02 17:58:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode efficace et rapide en cas de situation de sextage dans les écoles secondaires affiliées à la méthode. Elle est également sécuritaire, car il est possible de confisquer le cellulaire des élèves concernés, permettant de préserver l'intégrité des jeunes concernés, tout en étant sans risque pour les intervenants (sans consultation du contenu).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permettra de respecter des interventions légales et balisées, tout en restant bienveillante et à l'écoute des verbalisations des élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Rester dans le cadre des questions recommandés, solliciter les partenaires au bon moment et expliquer les raisons de mon intervention en me basant sur le cadre légal.